

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 23 FEVRIER 2012 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes BONNET, GAGNARD, MAHIEU, GOTTE, BIGEARD, FUSIER, CHAIX (ROUSSELET), BOUCHET, LANTERNE, JACQUES, POIVRE, Mrs TREMOULET, TURPIN, MATHEY, JEANROCH, FORESTIER, FREREBEAU, LEBLANC, BEAULAT, HUGUENOT, FEVRE, ROLLIN, CROUZIER, SAUVAIN D., KOSAK (GERMAIN), LAPIERRE, BRIGATTI, BERNARD, MATHE, IMARD, BEURET, ESPINOSA, GUIBLAIN, BRUN, TABEL, BLANCHARD, MUGNERET, PETAZZI, CHETTA, BAUDRON, RUINET, VUILLEMIN, SUTY, EMAROT, PAUTET (PAUTET B.), VERDREAU, JOLIET, BESANCON, AUBERTIN, JOUFFROY, LEMAIRE, PETIT, BRUNO, DUBOIS, BRACHOTTE, BERTHIOT, MARGUIER, GEVREY, BON J.F.

Représentés :

Mr BRIE représenté par Mr TREMOULET – Mr GUYOT représenté par Mme GAGNARD,
Mr PICHON représenté par Mr FEVRE – Mr PILLOT représenté par Mr ESPINOSA,
Mme BLIGNY représentée par Mme MAHIEU – Mr FREI représenté par Mr ROLLIN,
Mme BREDILLET représentée par Mme GOTTE – Mr DULIEU représenté par Mme JACQUES,
Mr BERCCQ représenté par Mr IMARD – Mme CHASTRUSSE représentée par Mr MATHE,
Mr FERREUX représenté par Mme LANTERNE – Mr JEANNERET représenté par Mr AUBERTIN,
Mr KOSCIELINSKI représenté par Mr MUGNERET – Mme DUPUIS représentée par Mr CHETTA,
Mr SAUVAIN représenté par Mr VERDREAU – Mr PERRICAUDET représenté par Mr BRACHOTTE.

Absents/excusés :

Mmes CHARLOT, MARIE-JOETS, BREDILLET C, ANDREOLETTI, GRANDIOWSKY, Mrs PITOIS, DUMONT, DELEPAU, ROZAT, BIGEARD, AIMEUR, RENAUDOT, DANCOURT, SEGUIN, SACCOMANI, LUSTREMANT, BIZE, MAILLOTTE, COLSON, PARMENTIER, BELIN, MARTEAU, GUERBER, LAURIOT.

Secrétaire de séance :

Mr Patrice ESPINOSA

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Patrice ESPINOSA est élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2012

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 9 février 2012.

Correction d'une faute de frappe page 2, Madame Jacques présente l'arrêté des comptes au 31/12/2011 et non 31/12/2012.

Le compte rendu de la séance du 9 février 2012 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame Françoise JACQUES présente l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011.

BILAN GENERAL

Evolution sur 3 ans

2009	Déficit global des 3 budgets – 9 294 797,24 €
2010	Excédent global des 3 budgets et des restes à réaliser + 505 078,26 €
2011	Excédent global des 3 budgets et des restes à réaliser + 2 925 792,76 €

Notre situation financière s'est rétablie mais elle doit encore s'améliorer de manière à avoir un autofinancement confortable.

ARRETE DES COMPTES AU 31.12.2011

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
5 506 867.88	7 011 263.22	519 134.94	1 205 793.48
	976 236.23		3 486 341.77
	excédent		
5 506 867.88	7 987 499.45	519 134.94	4 692 135.25
	2 480 631.57		4 173 000.31

EXCEDENT BUDGET PRINCIP. : 6 653 631.88

BUDGET FUNERARIUM

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
27 003.27	41 558.16	17 823.41	20 277.16
	5 652.57		
	excédent		
	déficit	721.38	
27 003.27	47 210.73	18 544.79	20 277.16
	20 207.46		1 732.37

EXCEDENT BUDGET FUNE : 21 939.83

BUDGET BOULOUZE

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 814 053.76	2 804 160.00		
4 684 878.66			déficit
6 498 932.42	2 804 160.00	-	-
- 3 694 772.42			-

DEFICIT BUDGET BOULOUZE : - 3 694 772.42

EXCEDENT GLOBAL	2 980 799.29
------------------------	---------------------

RESTES A REALISER AU 31.12.2011

RECETTES

ARTICLES	MONTANTS
1321.90	100 000.00
1323.90	4 333.95
TOTAL	104 333.95

DEPENSES

ARTICLES	MONTANTS
2031.90	2 526.84
2128.524	29 206.32
2135.64	5 980.00
2151.90	121 627.32
TOTAL	159 340.48

Le Conseil Communautaire prend acte.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Fonction 01 – Opérations non ventilées

Fonctionnement :

- en dépenses :

- Le solde de la ligne de trésorerie a été remboursé en totalité en décembre 2011, cependant les intérêts étant appelés au mois d'août de chaque année, une enveloppe de 4 000 euros doit être prévue pour 2012. Un courrier de clôture définitive de cette ligne de trésorerie a été adressé à la banque en février 2012.
- nous n'avons réalisé aucun emprunt en 2011. Les intérêts des emprunts n'augmentent pas.
- les amortissements se maintiennent au niveau de ceux de 2011

Enveloppe des dépenses nettes de fonctionnement environ 4 300 000,00 €

- en recettes :

- contributions directes, dépendent des bases, des taux

Dans notre espace communautaire le développement de la construction a entraîné l'augmentation des bases, en conséquence celles-ci devraient permettre de maintenir les taux actuels.

	Bases prévisionnelles 2011	Bases prévisionnelles 2012	Taux 2011	Produit fiscal 2012
Taxe d'habitation	25 666 000	26 559 097	3,24	860 514,74
Taxe foncière (bâti)	19 404 000	21 255 940	3,43	729 078,74
Taxe foncière (NB)	1 042 000	1 072 515	7,77	83 334,41
CFE	5 941 000	6 143 289	3,57	219 315,42
CFE (ZAE)	4 608	1 119 513	17,55	196 474,53
				2 088 717,84

Produits fiscaux	2 088 717,84
Autres recettes	1 588 600,00
Dotation	500 000,00
FNGIR	200 000,00
CVAE	133 650,00

Produits escomptés

4 510 967,84

- DGF, son montant au mieux se maintiendra
- fonds de solidarité intercommunale au mieux se maintiendra
- excédent de fonctionnement reporté (2 480 631,57 €)

Investissement :

- en dépenses :
 - remboursement du capital des emprunts en légère augmentation
 - avance du budget de Boulouze (3 694 772,42 €)
- en recettes :
 - amortissements : se maintiennent au niveau de ceux de 2011
 - excédent d'investissement reporté soit 4 173 000,31 €

Ce sont les excédents de la fonction 01 qui permettront de financer les dépenses et déficits des autres fonctions.

Fonction 020 – Administration générale

Fonctionnement :

Dans le chapitre 11, il faut s'attendre, suite à l'évolution des prix, à une augmentation importante des dépenses de :

- énergie électricité
- chauffage urbain au gaz
- carburants

Au chapitre 12, les charges de personnel et frais assimilés devraient augmenter d'au moins 6 % sinon plus. L'embauche d'un Directeur Général des Services (DGS) en fin d'année doit être réalisée. L'emploi a été créé le 17 juin 1999 et il est vacant depuis le 1^{er} octobre 2010, date de fin de détachement et de mutation du précédent DGS.

Investissement :

L'aménagement des locaux prévus depuis plusieurs exercices s'avère indispensable, en effet, certains personnels travaillent à l'étage où la mise aux normes doit être réalisée.

Les commissions des bâtiments et des finances seront consultées.

Par ailleurs, nous devons prévoir l'achat d'outillage et de matériel pour équiper notre agent technique qui intervient dans de nombreux secteurs.

Fonction 021 – Assemblée locale

Les dépenses de fonctionnement se limitent aux indemnités des élus et n'évolueront pas en 2012.

Fonction 023 – Information communication

- statu quo

Fonction 024 – Fêtes et cérémonies

- la dépense en 2011 s'est maintenue à 3 701,53 €, elle doit se maintenir à ce niveau très raisonnable

Fonction 026 - Funérarium

Compte tenu des excédents dégagés en 2011 :

- fonctionnement	20 207,46
- investissement	1 732,37

Nous pourrions envisager quelques achats d'équipement, parures et une table réfrigérée.

Fonction 212 – CLIS

Nous maintiendrons le budget prévisionnel au niveau de celui de 2011 (environ 32 000 €)

Fonction 213 – RASED

Nous maintiendrons le budget prévisionnel au niveau de celui de 2011 (F : 3900 – I : 2000)

Fonction 251 – Restauration scolaire

En 2012 le budget prévoit 112 000 repas. Le marché des repas doit être relancé cette année. Il est probable que le prix unitaire va évoluer. En 2011 dépenses et recettes se sont équilibrées.

Fonction 252 – Transport scolaire

Sont à financer :

- le périscolaire
- les cross organisés par les écoles élémentaires
- deux sorties pour la CLIS

En 2011 les prévisions budgétaires ont été dépassées à la suite de la création d'un nouveau circuit. En 2012 nous consulterons pour le transport à la salle José Meiffret.

Fonction 254 – Centre Médico Scolaire

Depuis 3 ans aucune participation ne nous est demandée. Cependant nous prévoyons pour 2012 une cotisation de 3 600 € pour honorer toute demande.

Fonction 421 – Centres de loisirs périscolaires

Dépenses de fonctionnement :

Pour 2011 l'autofinancement s'est limité à 435 372,75 € du fait d'une participation exceptionnelle de la CAF due au versement d'arriérés.

Pour 2012 et les années à venir l'autofinancement devrait se stabiliser entre 600 000 € et 650 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues en augmentation car 95 % de ces dépenses sont des charges de personnel et des remboursements aux communes (frais de fonctionnement et emprunts).

Recettes de fonctionnement :

Elles sont alimentées par :

- la participation des parents,
- les prestations de la CAF,
- l'autofinancement de la Communauté de Communes.

Dépenses d'investissement :

Outre les dépenses de maintenance, nous devons prévoir le remplacement de plusieurs appareils électroménagers (frigo, four, lave-vaisselle) pour un montant approximatif de 20 000 €.

Nous devons prévoir le financement de la construction du restaurant scolaire à Genlis. Dès que nous aurons le DCE nous pourrions finaliser les demandes de subventions (DETR, FEADER, CAF, enveloppe parlementaire).

En fonction des résultats de la consultation nous définirons le complément de financement soit sur nos fonds propres soit par recours à l'emprunt.

Projet d'activités

FACEJ 3 (Fonds d'Accompagnement Complémentaire à l'Enfance et à la Jeunesse)

- achat d'un minibus
- achat de jeux ludiques
- achat d'éveil musical
- achat de matériel d'escalade
- achat de matériel d'apiculture
- achat de matériel de bougeothèque

Dépenses estimées 65 283 €

Recettes : - subvention de la CAF : 52 226 €

- autofinancement 13 056 €

Fonction 523 – Arc en Ciel

Nous proposerons une aide de 9 400 € pour 2012.

Fonction 524 – Gens du voyage

Les dépenses de fonctionnement ne sont pas compensées par les participations.

Le dossier de l'aire d'accueil est en cours d'achèvement. Le permis de construire sera déposé fin mars. L'appel d'offres sera lancé au 1^{er} mars. Les marchés pourront être signés au 15 avril. Le début des travaux est prévu au 1^{er} juin et la fin au 1^{er} octobre 2012.

Dans le cadre de la DETR une subvention de 170 444 € nous est accordée.

En fonction des résultats de la consultation nous envisagerons le complément de financement qui se fera par recours à l'emprunt (voté par le Conseil Communautaire du 9 février 2012).

Fonction 64 – Relais Petite Enfance

En 2011 le relais petite enfance Nord a réalisé un total de dépenses de fonctionnement de 41 039,03 euros et le relais Sud de 55 089,21 euros.

Pour le RPE Nord :

- 90 % des dépenses sont des charges de personnel
- 10 % des fournitures administratives et pédagogiques

Pour le RPE Sud :

- 81 % des dépenses sont des charges de personnel
- 19 % des charges à caractère général

Il n'y aura que très peu de changement pour le budget de fonctionnement 2012.

Il faudra toutefois prévoir le remboursement de l'aménagement du relais nord à la ville de Genlis (environ 85 000 €).

En investissement nous procéderons à la mise aux normes du Relais Sud à Thorey en Plaine et la dépense ne devrait pas dépasser les 100 000 €.

Fonction 812 – Ordures ménagères

- les recettes et les dépenses s'équilibreront
- le taux de la TEOM sera ajusté en fonction des besoins du SMICTOM.

Fonction 815 – Transports urbains

L'augmentation des dépenses dépendra de l'actualisation du marché.

Fonction 820 – SCOT, ACCF et AMF peu de changement.

Fonction 822 – Voirie

Fonctionnement :

- entretien courant de la voirie communautaire
- fonds de concours pour la mise en sécurité du chemin Guyot

Fonction 830 – Environnement :

Nous prévoyons la mise en place de panneaux sur la 905 et la 968 annonçant l'entrée dans notre espace intercommunautaire et l'aménagement d'une aire de repos à Thorey en Plaine. La dépense restera modique.

Fonction 90 – Intervention économique, MDEF, Mission Locale, Boulouze

Fonctionnement :

- dépenses : peu de changement
- recettes : nous attendons quelques reliquats de subventions
Nous espérons aussi la vente des terrains qui nous restent.

Investissement :

Nous engagerons l'étude de faisabilité de la ZAD de Huchey à Genlis.

En cas d'acquisition de terrains en 2012, un budget annexe sera établi si la déclaration d'utilité publique (DUP) est obtenue avant fin 2012 (car il n'y aura pas d'acquisition sans DUP).

CONCLUSION :

Dans les différentes fonctions, la section de fonctionnement est maîtrisée. Au cours de l'élaboration du budget, nous minimiserons les recettes de manière à ne pas avoir de mauvaises surprises.

En investissement, le financement des trois opérations programmées dépendra des résultats des consultations, du montant des subventions et du choix de l'utilisation de nos disponibilités ou du recours à l'emprunt.

§ § §

Le Conseil Communautaire prend acte.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DETAILLEES DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Investissements projetés en 2012 :

➤ Restaurant scolaire	1 350 000,00	}	2 050 000,00
➤ RPE Thorey	100 000,00		
➤ Gens du voyage	600 000,00		

Subvention accordée pour l'aire d'accueil : 170 744,00

Subventions sollicitées :

- restaurant scolaire	814 142,00
- RPE	<u>264 798,00</u>

Total des subventions espérées 1 249 684,00

Charge d'intérêt de la dette pour 2012 :

➤ Budget principal	238 878,54
➤ Funérarium	7 358,20

Amortissement de la dette :

➤ Budget principal	230 511,97
➤ Funérarium	5 862,21

Endettement au 1^{er} janvier 2012 :

➤ Budget principal	5 845 322,06
➤ Funérarium	159 305,13

Capacité d'autofinancement :

➤ Budget principal	2 480 631,57
➤ Funérarium	20 207,46

Montant global des emprunts souscrits 6 376 206,71 (y compris les emprunts du SIVOM)

Emprunts au 1^{er} janvier 2012 5 845 322,06

Emprunts au 31 décembre 2012 5 614 810,09

Emprunts envisagés en 2012 1 400 000,00

Emprunt estimé au 31 décembre 2012 : 7 014 810,09 soit 10 % de plus qu'à l'origine

**DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER ,LIQUIDER, ET MANDATER LES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A REALISER AVANT LE VOTRE DU
BUDGET**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président, sur autorisation de l'organe délibérant, peut engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le montant suivant :

Article 2313 (immobilisations en cours)	50 000 €
---	----------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

Le Secrétaire de Séance,
Patrice ESPINOSA

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN